

**DÉLIBÉRATION N°2022-23_118
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 4 juillet 2023

6 – Validation des points de la CFVU du 29 juin 2023

Point 6.5 « Calendriers des inscriptions administratives »

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 15 Membres représentés : 7 Total : 22	Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0

VU le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 712-3 et L. 712-6-1 ;
VU la délibération CFVU_2022-2023_086 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le calendrier des périodes d'inscription administrative 2023-2024.



Besançon, le 11 juillet 2023

Pour la présidente et par délégation

Le directeur général des services

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Thierry CAMUS', is written over a horizontal line.

Thierry CAMUS

Annexe / pièce jointe :

Annexe 6.5.1 : Délibération CFVU_2022-2023_086 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté.

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*

DELIBERATION N°2022-23_086
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du jeudi 29 juin 2023

12 – Calendrier des périodes d'inscription administrative 2023-2024

La délibération étant présentée pour **AVIS**.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 16 Membres représentés : 9 Total : 25	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable sur le calendrier des périodes d'inscription administrative 2023-2024.

Besançon, le 29 juin 2023

Pour la Présidente et par délégation,
le directeur général des services

Thierry CAMUS

Pour la Présidente et par délégation
La Directrice générale des services adjointe

Lise PINOIT



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :
Calendrier des périodes d'inscription administrative 2023-2024

délibération transmise à la Rectrice de la région académique, Chancelière des universités
délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté

PERIODES D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2023-2024	
fixées par le président en application de l' article D.612-6 du code de l'éducation	
<i>L'inscription administrative d'un usager est validée après :</i>	DATES LIMITES ²
INSCRIPTION DE TOUS LES USAGERS ADMIS A TOUTES LES FORMATIONS	Vendredi 15 septembre 2023³
Exceptions au 1er semestre	
- inscription en 1 ^{re} année d'une formation de 1 ^{er} cycle des admis par procédure complémentaire dans Parcoursup⁴	Mercredi 20 septembre 2023
- demande de césure pour le 1 ^{er} semestre ou l'année complète de la formation d'inscription :	
commission 1	Vendredi 23 juin 2023
commission 2	Mardi 22 août 2023
commission 3	Jeudi 21 septembre 2023
- double inscription des étudiants principalement inscrits dans un établissement ayant conventionné avec l'UFC :	
- en préparations paramédicales (infirmier, infirmier anesthésiste et masseur-kinésithérapeute)	Dimanche 15 octobre 2023
- en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE)	Vendredi 27 octobre 2023
- en formation co-accréditées (étudiants hébergés)	Vendredi 27 octobre 2023
- inscription en enseignement à distance à SUP-FC	Vendredi 27 octobre 2023
- inscription en 3 ^e cycle de santé	Vendredi 15 décembre 2023
Exceptions au 2nd semestre	
- inscription des étudiants de 1 ^{re} année de Licence en réorientation au 2 nd semestre (cf. article 13 de l' arrêté du 19 avril 2019)	
- inscription des étudiants ayant commencé leur année de formation dans un autre établissement et dont le transfert dans la même formation est accepté par l'UFC (cf. article 15 de l' arrêté du 19 avril 2019)	Vendredi 12 janvier 2024
- demande d'admission aux unités d'enseignement libres	Vendredi 19 janvier 2024
- demande de césure pour le 2 nd semestre de la formation d'inscription :	Jeudi 18 décembre 2023
Exceptions tout au long de l'année	
- renoncement à une inscription administrative dans l'année en cours avec remboursement (cf. article 18 de l' arrêté du 19 avril 2019)	Vendredi 29 septembre 2023
- inscription à un diplôme d'établissement (DU, DIU...), à une préparations aux examens ou concours ⁵	Jeudi 14 juin 2024
- inscription à un diplôme postulé par voie de validation des acquis de l'expérience ou d'études supérieures (VAE et VES)	Jeudi 14 juin 2024

¹ La date limite d'acquiescement de la CVEC étant fixée au 31 mai de chaque année : l'**inscription des usagers assujettis à la CVEC** (formation initiale) **doit avoir lieu avant le 31 mai**.

² Les applications d'**inscription en ligne et de dépôts des pièces justificatives** (IA Primo, IA Réins et PJ Web) ferment **au 31 mai** de chaque année. Au-delà, l'inscription gestionnaire reste possible, tant qu'elle est autorisée, jusqu'au 15 juin chaque année (sous réserve d'acquiescement de la CVEC).

³ **Dont les admis à partir du 23 août via la procédure Mon Master (article 5 de l'arrêté du 28 février 2023).**

⁴ En application de l'[article D. 612-1-2 du code de l'éducation](#) et du calendrier de la procédure nationale de préinscription.

⁵ Sauf Prépa CRFPA (UFR SJEPG)